COMMUNE de LILLERS	DOSSIER N° DP 062 516 26 00078
VILLE DE LILLERS	Déposée en mairie le : 15/06/2026
	Adresse des travaux : 117 TER Rue de Verdun 62190 LILLERS
	Destinataire : SCI VP IMMO représentée par Madame GADEM Pauline 117 TER RUE DE VERDUN 62190 LILLERS

Objet : Décision Tacite d'opposition suite à la non-complétude du dossier

Travaux : Rénovation de façade du commerce

Madame,

Vous avez déposé le **15/06/2026** à la mairie **de LILLERS** une **Déclaration préalable** dont les références sont rappelées dans le cadre ci-dessus.

Par lettre du **07/07/2026,** il vous a été demandé de bien vouloir compléter votre dossier.

L'ensemble de ces pièces n'ayant pas été adressé à la mairie **de LILLERS** dans le délai de trois mois qui vous était imparti en application de l'article R.423.39 du code de l'urbanisme, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une **décision tacite d'opposition.**

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à LILLERS, le 21 OCT. 2026

Le Maire,

Raphaël ERALDI

VILLE DE LILLERS 62190

Nota :
L'attention du demandeur est appelée sur le fait que si les travaux étaient mis à exécution sans avoir obtenu au préalable une autorisation réglementaire, il s'exposerait à des poursuites pour infraction à la législation (en application des articles L 480-1 et suivants du Code de l'Urbanisme).

Délais et voies de recours contre la présente lettre : le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Affaire suivie par le service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols de la C.A.B.B.A.L.R